

GUIDE DE L'ANNÉE DE STAGE DES PROFESSEURS STAGIAIRES EN EPS

Coralie ALEXANDRE - Isabelle BOULNOIS – Didier LANTZ - Martine WINCKELS-PANCHEN
Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EPS

Ce guide a pour objectif d'accompagner les tuteurs et les professeurs stagiaires. Vous y trouverez des éléments incontournables pour bâtir le tutorat et des pistes pour le personnaliser en fonction des besoins et des expériences personnelles de chacun.

I. LES TEXTES DE REFERENCE

*BO n° 25 du 19 juin 2014 - circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014 : « Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public
Modalités d'organisation de l'année de stage - année scolaire 2014-2015 ».*

*« Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se verra désigner un tuteur, de préférence au sein de l'école ou de l'établissement dans lequel elle se déroule. Le rôle des tuteurs en termes d'accueil et d'accompagnement des stagiaires est essentiel au bon déroulement de l'année de stage. Ils participent à l'accueil du stagiaire avant la rentrée, leur apportent une **aide à la prise de fonction, à la conception** des séquences d'enseignement, **à la prise en charge de la classe**. Ils apporteront tout au long de l'année **conseil** et assistance aux stagiaires, sur la base de leur propre expérience, de l'accueil des stagiaires dans leur classe et de l'**observation de ces derniers dans les leurs**. Leur choix est donc particulièrement important : il sera effectué en lien avec les corps d'inspection territoriaux et les chefs d'établissement pour les stagiaires du second degré (...) Dans le second degré, ce seront des personnels experts et expérimentés qui assureront cette mission. L'accompagnement du stagiaire sera en outre renforcé, dans le cadre d'un **tutorat mixte**. Un tuteur sera ainsi désigné par l'ESPE pour assurer le suivi du stagiaire tout au long de son cursus ».*

Arrêté du 22 août 2014

« Au cours de leur stage, les stagiaires bénéficient d'une formation, mentionnée dans les statuts particuliers susvisés, alternant des périodes de mise en situation professionnelle, pendant lesquelles ils exercent les missions dévolues aux membres du corps d'accueil, et des périodes de formation au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Le contenu de la formation est défini par les arrêtés du 27 août 2013 et du 18 juin 2014 susvisés, selon le parcours antérieur des stagiaires. Les stagiaires sont soumis, pendant leur stage, aux obligations de service prévues pour les membres du corps d'accueil. Pendant les périodes de formation mentionnées dans les statuts particuliers susvisés, ils sont dispensés des obligations de service susmentionnées. »

Il y a deux types de stages :

- A temps incomplet (« mi-temps ») : lauréats du concours de droit commun externe, étudiants inscrits en master 2 ou déjà détenteur d'un master 2, ou en report ou en prolongation ou en renouvellement de stage, les lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement
 - Ils auront un service de 8 à 9 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire.
 - Deux journées hebdomadaires sont consacrées à la formation universitaire à l'INSPÉ (lundi et mardi en EPS).
- A temps plein : lauréats des concours réservé et interne justifiant d'une expérience significative d'enseignement.
 - Ils auront un service 17 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS.
 - Une journée hebdomadaire de formation (le lundi)

Ces horaires sont les Obligations Réglementaires de Service (ORS) et doivent être **scrupuleusement** respectés
 => **Pas de co-intervention : les PSTG sont en responsabilité totale sur leur service**
 => **Pas d'heure supplémentaire**
Cas de l'enseignement de la Natation : dans le cadre d'un dispositif plus de professeurs EPS que de classes : le PSTG prend un groupe en responsabilité

Cumul d'activités : comme pour les professeurs titulaires, la demande de cumul d'activités est obligatoire dès qu'il y a rémunération. Le formulaire de demande est à retirer au secrétariat de l'établissement et à transmettre à la DPE par voie hiérarchique via le secrétariat de l'établissement.

- Pour les petites vacances et grandes vacances, le cumul sera accordé dans la plupart des cas.
- Pour le week-end, même en intérim il sera certainement refusé, mais cette demande peut être réalisée.

L'année de stage est une année exigeante, qui réclame un engagement professionnel PRIORITAIRE.

Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 - note de service n° 2015-055 du 17-3-2015 « Formation des enseignants - Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

L'évaluation du stage se fonde sur le référentiel de compétences rénové prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013. Ce référentiel détermine les compétences à acquérir par le professeur ou le conseiller principal d'éducation tout au long de sa carrière et, à un niveau suffisant au titre de l'année de stage.

Le Jury d'Évaluation et de Titularisation (JET) se prononce après avoir pris connaissance des avis suivants :

- 1- **L'avis d'un membre des corps d'inspection** de la discipline désigné par le recteur, établi sur la base de la grille d'évaluation prévue aux fiches 11, 12 et 13 et **après consultation de la fiche du tuteur** désigné par le recteur; **les observations retracent l'évolution de la pratique du stagiaire pendant l'année de stage et souligne la dynamique des progrès réalisés, dans le cadre fixé par le référentiel de compétences.** L'avis peut également résulter, notamment à la demande du chef d'établissement, d'une inspection.
- 2- **L'avis du chef de l'établissement** dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage établi sur la base d'une grille d'évaluation.
- 3- **L'avis du directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation** responsable de la formation du stagiaire. Le directeur de l'INSPÉ émet un avis au titre de la formation suivie par les stagiaires. Cet avis s'appuie sur la validation du parcours de formation du stagiaire quelles qu'en soient les modalités. Cette validation prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis peut donc s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'INSPÉ.

Le tuteur n'émet donc pas un avis (favorable – défavorable). Il renseigne la fiche de positionnement des compétences professionnelles, porte des observations pour chacune d'elles et rédige une « *conclusion générale sur l'évolution du stagiaire suivi* ».

Dans l'académie, tous les stagiaires sont inspectés par un IA-IPR ou par un chargé de mission. Les stagiaires en renouvellement sont systématiquement inspectés par un IA -IPR.

➔ Annexe 1 : *fiche d'évaluation des compétences professionnelles.*

C'est la Division des Examens et des Concours (DEC) qui est chargée de constituer le dossier de chaque stagiaire soumis au jury académique. Les modalités sont précisées pour chaque type de stagiaire dans une circulaire académique adressée aux chefs d'établissement. Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre secrétariat afin de vous assurer que vous en soyez destinataire. **Il est indispensable de respecter scrupuleusement les délais et les procédures indiquées.**

II. LES MODALITES ACADÉMIQUES DE FORMATION ET DE SUIVI.

A. La formation des stagiaires au cours de l'année :

Objectifs :

- Construire la pratique d'enseignement à partir entre autres d'une analyse des situations vécues avec les élèves
- Développer la réflexivité
- S'approprier des connaissances dans des domaines diversifiés
- Répondre aux besoins spécifiques exprimés par le stagiaire
- Favoriser l'échange de pratiques professionnelles
- Permettre, en suivant un cursus universitaire, de préparer la deuxième année de master MEEF, dont le stage en établissement constitue le versant professionnalisant ou pour ceux dispensés de la préparation du master suivre un parcours adapté.

Une commission académique établit les plans individuels de formation (PIF) en s'appuyant sur les besoins définis sur la « fiche Plan Individuel de Formation ».

Organisation : filée sur l'année, en présentiel ou à distance.

B. L'accompagnement des stagiaires.

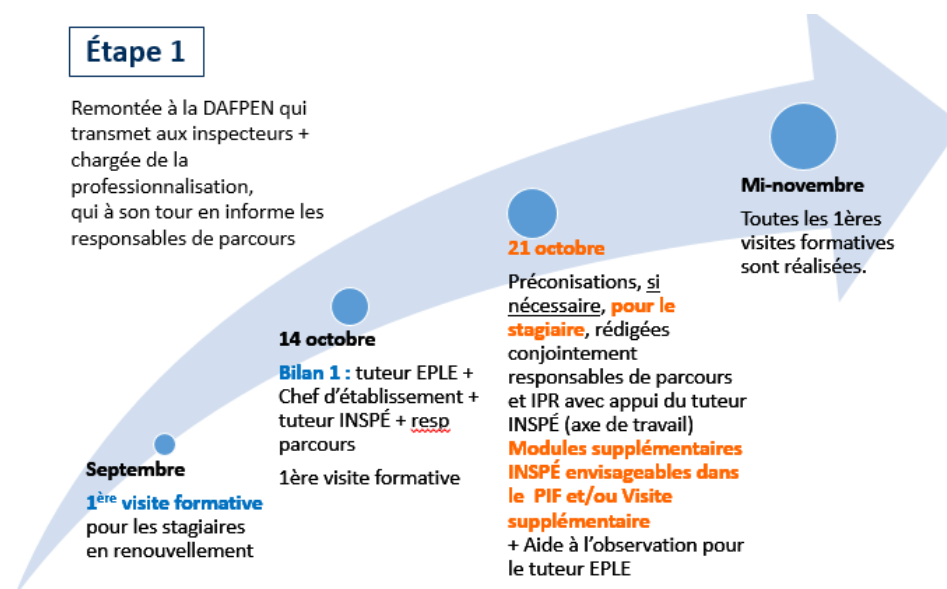
Le stagiaire est accompagné par un tuteur EPLE et un tuteur INSPÉ.

- **Les stagiaires à temps incomplet :** 2 visites formatives réalisées par leur tuteur INSPÉ.
- **Les stagiaires à temps plein** seront suivis par un tuteur INSPÉ s'ils sont inscrits aux ateliers de pratique professionnelle. Ils bénéficieront alors dans l'année de 1 visite formative.

Le responsable INSPE des tuteurs et stagiaires EPS est Pascal Perrin pascal.perrin@u-picardie.fr

C. Le dispositif d'accompagnement et de suivi renforcé (DASR).

Un dispositif d'accompagnement et de suivi renforcé des stagiaires est mis en place dans l'académie.



Étape 2

Préconisations, *si nécessaire*, pour le stagiaire :
axe de travail. **Modification PIF envisageable :**
Modules supplémentaires Rectorat + INSPÉ
+ Visite supplémentaire

Tuteur EPLE (Aide à l'observation) / INSPÉ
/ Chargée de la professionnalisation sont
informés

15 Janvier

Bilan 2 :

Rencontre inspecteurs -
Responsables de parcours

Visite 2 pour les TI et éventuellement
TC

Février

Visite formative 2

Mars

Visite formative
3 éventuelle
pour les Temps
incomplets

Avril-Mai

Inspections de
titularisation
Visite 3 toujours
possible

Juin

Jury d'examen
de
titularisation
(JET)

Deux bilans doivent être réalisés par les tuteurs, en octobre et en décembre **pour tous les stagiaires**.

À tout moment de l'année **le chef d'établissement peut alerter** les inspecteurs et les formateurs lorsqu'un stagiaire rencontre des difficultés. Le signalement est à envoyer à la DAFPEN

Vous noterez que la première visite des stagiaires en renouvellement est organisée dès le début de l'année scolaire.

Nous recommandons vivement aux tuteurs d'alerter le chef d'établissement afin qu'il réalise le cas échéant un signalement si des difficultés récurrentes sont rencontrées par le stagiaire en ce qui concerne :

- La **sécurité** des élèves
- Une **posture** de fonctionnaire défaillante qui perdure devant les élèves et dans l'établissement
- Des problèmes récurrents de **gestion de classe**
- Une maîtrise très insuffisante de la discipline et des **aspects didactiques**
- Une **conduite d'évitement** ne permettant pas l'échange professionnel entre tuteur et stagiaire, des difficultés de remise en question

Cette procédure peut conduire à une « **visite conseil** » dans l'intérêt du professeur stagiaire.

▶ *Annexe 2 : le DASR*

| Gestion de classe et mise en œuvre des enseignements | | Posture et éthique professionnelle | | |
|---|---|--|---|---|
| Pédagogie | Relations, attitudes | Obligations et communication professionnelles | Vie dans l'établissement | Implication dans la formation |
| Tuteur EPLE ou de la personne venant effectuer une visite formative ou du chef d'établissement | | Tuteur de terrain ou du chef d'établissement | | Tuteur de terrain ou du tuteur INSPÉ |
| - Supports non pertinents ou de mauvaise qualité - Problèmes de conception des situations d'apprentissage - Démarches d'apprentissage non adaptées - Préparations de cours nettement insuffisantes - Évaluations inadaptées : niveau d'exigence trop ou trop peu élevé, absence de critères d'évaluation ou de notation clairement définis - mauvaise maîtrise des connaissances et compétences qui relèvent de la spécialité ou de la discipline, élèves qui signalent les « erreurs » de l'enseignant - programmation non conforme aux programmes et référentiels | - Réactions non adaptées à la situation (renvois de classe, rapports d'incidents...) - Absence de réaction face aux problèmes de comportement des élèves en cours, ou manque de contrôle de ses émotions (réactions excessives) - Non prise en compte de la diversité des élèves, non prise en compte du PPS des élèves en situation de handicap - non prise en compte des conseils donnés concernant la gestion de classe ou aucune application des règles de vie de classe - langage inadapté | - Communication écrite non pertinente (commentaires inadaptés sur les bulletins, dans les rapports d'incidents destinés aux parents ou à l'administration...) - Non respect des règles élémentaires de sécurité ou défaut de surveillance des élèves - Élèves systématiquement libérés avant la fin du cours | - Absence perlée - retards fréquents ou systématiques - Dégradations constatées dans la salle - Soucis de santé récurrents / expression d'un mal-être - Difficultés à entretenir des relations professionnelles avec les collègues, avec la hiérarchie, avec les familles | - Absences lors des entretiens planifiés avec le tuteur - Évitement des visites dans les classes du tuteur, des entretiens après une séance d'observation du tuteur - Non réponse aux mails et aux messages téléphoniques du tuteur - Pas de prise en compte des conseils et des demandes du tuteur lors des rencontres précédentes. - Lors des entretiens avec le tuteur, se posture de victime avec des difficultés de remise en question |

III. LES MISSIONS DU TUTEUR

A. Accueillir

Le tuteur est une des personnes référentes pour aider le stagiaire dans l'exercice quotidien de son métier. Il l'aide à s'insérer dans la vie de l'établissement grâce à :

- L'identification des acteurs, des interlocuteurs de la communauté éducative, leur rôle
- La lecture des documents de référence : le règlement intérieur, voire le règlement EPS, les carnets de liaison, le projet d'établissement, le projet pédagogique, le projet d'AS ...
- La visite des locaux, en donnant des précisions sur les déplacements avec les élèves
- Une information sur l'utilisation du matériel pédagogique
- L'identification des temps forts de l'année (rencontres parents professeurs, bulletins, conseils de classe, périodes de stage en entreprise, évaluations communes...)
- La sensibilisation aux aspects juridiques (surveillance des élèves, trajets, vigilance/réseaux sociaux sur internet...)
- L'explication des protocoles en cas d'accident d'élèves
- L'accompagnement pour les démarches administratives
- L'échange sur les incontournables pour anticiper la mise en œuvre de la leçon : appel, gestion des retards et des absences, informations des élèves lors de la première leçon, déplacements, matériel, temps, espace, prise en main des élèves, gestion de l'effectif ...

B. Conseiller – Accompagner

- ▶ Pour aider le stagiaire à comprendre et appréhender le contexte d'enseignement.
- ▶ Pour aider le stagiaire à investir les dimensions didactiques et pédagogiques.
- Planifier des **temps d'observation** (tuteur/stagiaire et stagiaire/tuteur) et de rencontre
- Faire un **bilan écrit des leçons observées** : points forts/voies d'amélioration
- Clarifier et s'accorder sur les **attendus** et les **points de vigilance**
- Établir des **priorités**

Recommandation : 2 visites par période (vacances/vacances)

▶ **L'observation de la leçon**

C'est dans l'acte d'apprendre que réside la qualité de la leçon, et c'est dans la réalité des pratiques que prend naissance le dialogue entre tuteur et stagiaire. Observer la leçon sans observer uniquement l'enseignant, c'est-à-dire ce qui se passe dans la classe, les « faits marquants », qui pourront être repris lors de l'entretien = **prélever des informations, les organiser, leur donner du sens**. S'appuyer sur **des observables de nature quantitative ou qualitative**, pour **décrire et analyser**.

Ce qui doit être observé :

- Dans l'enseignement :
 - Prendre en main sa classe
 - Présenter une situation d'apprentissage
 - Accompagner les élèves en action / conduire
 - Réguler son action
 - Évaluer
 - Sécuriser son enseignement
- Au-delà de l'enseignement :
 - Planifier son enseignement
 - Coopérer
 - Avoir une démarche de développement professionnel

➔ Annexe 3 : la fiche commune d'évaluation formative tuteur INSPÉ /tuteur EPLE.

- ▶ **L'entretien** est un temps fort du tutorat. Cette activité a une double visée : comprendre et opérationnaliser des objectifs à atteindre pour le stagiaire. Elle se heurte à deux logiques, celle du tuteur et celle du professeur stagiaire, qui peuvent être perçues comme celle « de l'expert et du débutant ».

Deux écueils sont à éviter :

- La communication à sens unique
- Le discours exclusivement prescriptif : il s'agit d'instaurer une situation d'échanges qui prend appui sur **l'observation pour l'expliquer**. Il faut donc accorder de l'importance à la démarche propre du stagiaire en évitant, tant que faire se peut, la prescription.

Identifier les besoins prioritaires du professeur stagiaire

Identifier les obstacles prévisibles qu'il pourrait rencontrer pour sa première année d'enseignement

Cibler les moyens pour dépasser ces obstacles

Proposer des priorités dans le temps, à décliner, à hiérarchiser sur l'année scolaire

- ⇒ Ce qui est positif
- ⇒ Ce qui est absent
- ⇒ Ce qui existe mais pourrait être amélioré

- ▶ **Quelques conseils**, qui ne sont ni prescriptifs ni exhaustifs

Comment construire une posture d'adulte référent et agir en éducateur responsable ?

DE L'ETUDIANT A L'ENSEIGNANT

- Identifier les habitudes collectives de l'équipe EPS
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée
- Proscrire le tutoiement par les élèves
- Utiliser un langage adapté au contexte scolaire, éviter les familiarités
- Proscrire l'usage du téléphone portable pour communiquer avec les élèves
- Être très vigilant quant à l'usage des réseaux sociaux
- Réagir à tout écart des élèves : moqueries, stigmatisation, propos sexistes, même sur le ton de la plaisanterie
- Anticiper avec le tuteur les préparations concernant :
 - Les bulletins et la manière de porter les appréciations
 - Les conseils de classe
 - Les réunions parents-professeurs

Comment concevoir les leçons ?

ANTICIPER et FORMALISER

- Connaître les APSA enseignées
- Se construire progressivement un cadre personnel de préparation fonctionnel
- Au-delà de l'activité des élèves, prévoir sa propre activité d'enseignant
- Élaborer une feuille de route avec les points essentiels (y compris matériels)
- Connaître les comportements typiques, « classiques », des élèves
- Prévoir les risques, sécurité passive et construire la sécurité active
- Se construire un filtre simple d'observation de l'activité des élèves
- Anticiper les régulations à apporter
- Faire régulièrement des bilans avec les élèves, leur donner la parole

Comment optimiser la mise en œuvre des leçons avec les élèves ?

ETRE « PRESENT »

- Autorité/respect, connaissance de ses élèves ...
- Utiliser une diction, un langage adapté au niveau des élèves
- Énoncer clairement des consignes concises, précises (supports variés, parfois démonstration)
- Mettre tous les élèves en activité
- Penser à l'articulation des différentes situations au sein de la leçon
- Équilibrer les sollicitations motrices et cognitives
- Gérer les groupes sans exclure

- Respecter un temps d'investissement nécessaire dans la tâche pour engendrer des transformations

Comment proposer progressivement une pédagogie différenciée ?

A minima, identifier deux niveaux dans les classes, proposer un dispositif identique, avec des consignes différentes, des variables faciles à manipuler (distance, intensité, taille...)

Comment les évaluer/noter les élèves en respectant l'évaluation commune à l'équipe ?

- Connaître les principes et pratiques d'évaluation de l'équipe EPS
- Se créer un support de notation et des « codes » personnels pour évaluer tous les élèves sur une seule leçon si possible
- Planifier la durée d'observation nécessaire pour la notation de chaque élève
- Utiliser et planifier les différentes formes d'évaluation
- Choisir des observables simples et concrets pour l'enseignant, pour l'élève qui en observe un autre, pour le lycéen qui analyse sa propre activité
- Comparer ses notes avec celles des autres enseignants, argumenter et si nécessaire harmoniser pour les classes à examens

A. Évaluer

▶ Quelques repères sur les compétences professionnelles des enseignants stagiaires.

Le document ci-après a pour objectif de vous aider à situer le niveau de maîtrise des compétences professionnelles atteint par le stagiaire à l'issue de son année de stage. **Les repères sont donnés à titre indicatif. C'est un document de travail, il n'a pas de caractère prescriptif.** Les différents points présentés associent différentes compétences du « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » qui sont rappelées en italique. Dans la case "perspectives de développement", deux niveaux de maîtrise sont proposés.

| Agir en éducateur responsable, selon des principes éthiques et faire partager les valeurs de la République. <i>1. Faire partager les valeurs de la république 6. Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques</i> | |
|---|---|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Exemplarité. Neutralité. Respect de tous les élèves et des membres de la communauté éducative dans leur diversité. |
| Perspectives de développement | Sensibilisation des élèves, information sur les valeurs et sur le respect mutuel, volonté de responsabiliser. Bienveillance et encouragement des élèves dans leurs apprentissages. Intervient et explicite lorsqu'une situation de la vie de classe le nécessite. Proposition de situations (apprentissage, évaluation) et de démarches permettant de vivre les valeurs en acte : Autonomie, Équité, Fraternité ... |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Propos, posture ou propositions pédagogiques discriminantes. Exclusion arbitraire sans compensation. |

| Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement. <i>7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</i> | |
|--|---|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Exemplarité. Respect de la langue française. Clarté des propos. Pas de contresens dans le vocabulaire spécifique utilisé. Niveau de langage écrit et oral adapté au public concerné. Utilisation d'outils de communication variés, classiques et numériques. |
| Perspectives de développement | Interroger les élèves, leur donner la parole. Construire l'écoute collective. Prise en compte, de façon concrète, des objectifs de maîtrise de la langue : - dans les activités et tâches proposées aux élèves - dans les situations d'évaluation. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Niveau de langage écrit et oral inapproprié tant sur le vocabulaire, le niveau de langue que sur la syntaxe. |

| Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école <i>2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</i> <i>10. Coopérer au sein d'une équipe</i> | |
|---|--|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Connaissance des droits et obligations du fonctionnaire. Respect des obligations professionnelles (ponctualité, assiduité, participation à la formation et aux conseils de classe et d'enseignement, sécurité, protection de l'enfance). Respect des textes officiels. Connaissances des projets (académique, d'établissement, disciplinaire), des acteurs, des instances, du fonctionnement hiérarchique et fonctionnel de l'établissement. Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative. |

| | |
|---|--|
| Perspectives de développement | Prise en compte du projet d'établissement et du projet disciplinaire dans la construction des enseignements. Implication intermittente dans des projets disciplinaires ou interdisciplinaires. Participation à des instances. |
| | Participation à la conception et à la mise en œuvre (voire impulsion) des projets. Connaissance des aspects historiques et politiques du système éducatif et des enjeux. La politique de l'établissement est portée à travers des actions entreprises. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Non respect des textes officiels. Méconnaissance ou connaissance limitée du système éducatif et de l'E.P.L.E. Acteur isolé : pas d'interaction avec les autres acteurs de l'établissement. Aucune contribution à des projets interdisciplinaires. |

| | |
|--|--|
| S'engager dans l'accompagnement des élèves dans leurs différents parcours de formation. | |
| <i>5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</i> | |
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Contribution à la maîtrise par les élèves du socle commun ou des compétences exigibles en lycée. Enseignements construits sur la base des acquis des élèves et dans la perspective des objectifs de fin de cycle (temporalité du cycle). Appréciations portées sur les bulletins permettant une évaluation en qualité de l'activité des élèves et proposant des conseils pour progresser. Participation active et positive aux conseils de classes et conseils d'enseignement, aux réunions parents-professeurs. |
| Perspectives de développement | Participation active aux travaux des différents conseils en à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. Communication autant que de besoin avec les familles. Contribution au parcours avenir en participant à l'enrichissement des représentations des métiers et des formations en lien avec sa discipline. |
| | Participation à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Démarche d'enseignement circonscrite à la discipline et à la poursuite d'objectifs à court terme (durée de la leçon ou de la séquence d'enseignement). Suivi limité au remplissage sommaire des bulletins (les observations ne renseignent pas l'élève sur ce qu'il sait faire et sur ses pistes de progrès) et à une présence passive aux conseils de classe. |

| | |
|---|--|
| Concevoir une démarche et des séquences d'enseignement en articulant des connaissances sur les élèves, des connaissances relatives au processus d'apprentissage et la maîtrise des savoirs disciplinaires. | |
| <i>3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</i> | |
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Maîtrise des savoirs disciplinaires et des concepts fondamentaux de didactique et de pédagogie. Concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et processus d'apprentissage connus dans les grandes lignes. Prise en compte de la progressivité des apprentissages. Volonté de concevoir des situations d'apprentissage motivantes. |
| Perspectives de développement | Élaboration de stratégies d'enseignement tenant compte d'une vision unifiée du processus d'apprentissage. Définition de contenus d'enseignement en cohérence avec la conception de l'apprentissage privilégiée. Prise en compte des données relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent dans la construction et la mise en œuvre de démarches d'enseignement. |
| | Élaboration et mise en œuvre de démarches d'enseignement intégrant les données relatives à la psychologie de l'enfant et l'adolescent (développement, apprentissage, motivation, dynamique de groupe). Contenus ciblés et différenciés. Prise en compte de la variété des besoins des élèves et de la diversité des styles d'apprentissage. Personnalisation des apprentissages anticipée. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Des erreurs ou approximations dans les contenus disciplinaires. Didactisation inadaptée au niveau d'enseignement. |

| | |
|---|--|
| Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage. | |
| <i>P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</i> | |
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Conception des situations d'enseignement et d'apprentissage, de progressions et scénarios pédagogiques réalistes. Choix didactiques et pédagogiques en adéquation avec les connaissances et compétences visées et le niveau des élèves. Mise en activité de tous les élèves. |
| Perspectives de développement | Régulation globale de l'activité des élèves. Évolution en cours de séance des situations d'enseignement en fonction du comportement des élèves. |
| | Régulation individuelle de l'activité des élèves. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Conception des situations d'enseignement et d'apprentissage, de progressions incomplètes ou incohérentes ou inadaptées. Réalité des séances très éloignée des scénarios prévus. Absence d'interaction avec les élèves. Registre pédagogique très limité. |

| | |
|---|---|
| Favoriser tout à la fois les apprentissages et la socialisation des élèves. | |
| <i>P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</i> | |
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Respect mutuel instauré (enseignant, élèves). Règles de fonctionnement clairement établies. Réaction du professeur à tout manquement (immédiate ou différée). Veille au respect des règles de sécurité. |
| Perspectives de développement | Situations d'apprentissage favorisant la coopération et les interactions entre les élèves. Valorisation des élèves. |
| | Élaboration et mise en œuvre de démarches d'enseignement intégrant la recherche intentionnelle et ciblée d'effets psychologiques positifs (estime de soi, attentes de réussite, ...) et relationnels (relation pacifiée à autrui, ...) au dispositif didactique. Construction progressive de l'autonomie des élèves dans certaines situations d'apprentissages (recours à la co évaluation, l'entraide, le tutorat, le travail collaboratif...) |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Pas de règles de fonctionnement. Aucune anticipation des comportements possibles de « vie de classe ». Difficulté à réagir correctement à leur survenue. |

| Prendre en compte la diversité des élèves <i>P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</i> | |
|---|---|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Des situations, des dispositifs d'évaluation identiques mais quelques différenciations dans les consignes et conseils. Les différences sont identifiées dans les documents préparatoires, mais les réponses didactiques et pédagogiques sont limitées (pas de remédiation aux difficultés observées). |
| Perspectives de développement | Diversification dans la séance ou au cours de l'année des modalités d'enseignement : profils d'élèves identifiés, usages de quelques modalités de différenciation (travaux en groupes, consignes spécifiques, supports variés, degré de guidage ...). Différenciation a priori . Différenciation récurrente/variée en cours de séance. Différenciation dans l'action . Lecture en direct de l'activité adaptative des élèves et régulations en fonction des difficultés et besoins identifiés. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Démarches et activités très formatées. Consignes et conseils identiques pour tous. Des élèves restent en échec. |

| Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves <i>P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</i> | |
|--|--|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Les différentes formes d'évaluations et leurs fonctions sont connues. Évaluations majoritairement sommatives construites sur la base des compétences travaillées en classe. Choix des outils de notation adapté et compris par les élèves. Explicitation à l'élève du résultat à l'évaluation. |
| Perspectives de développement | Des évaluations diagnostiques. Quelques évaluations formatives menées par le professeur. Des évaluations formatives auxquelles les élèves participent, dont les critères sont connus et partagés. Évaluations favorisant l'articulation par les élèves de leurs résultats avec les procédures mises en œuvre pour y conduire. Connaissance de soi au cœur de l'apprentissage. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Évaluations sommatives exclusivement centrées sur les connaissances ou les performances. Évaluation sommative de compétences non travaillées ou construites en formatif. Évaluation arbitraire non explicitée aux élèves. |

| Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier. <i>9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.</i> | |
|---|---|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Utilisation professionnelle des outils numériques généraux et spécifiques à la discipline. Connaissances des outils et acteurs disponibles en établissement. Mobilisation du numérique dans la mise en œuvre de situations de classe, ponctuellement, permettant leur utilisation par les élèves. |
| Perspectives de développement | Des utilisations fréquentes du numérique en cours mais identiques pour tous les élèves. Des usages variés du numérique par les élèves, au service des apprentissages. Le numérique comme outil de la différenciation pédagogique. Usages du numérique au service du travail collaboratif entre les enseignants. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Absence totale d'utilisation du numérique avec les élèves. Confusion entre outils personnels et outils professionnels. Non activation de son compte E.NT. Non maîtrise de son identité numérique. |

| S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel : Réflexivité et formation. <i>14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</i> | |
|--|--|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Participation active à la formation. Prise en compte dans les pratiques des notions théoriques vues en formation. Capacité à l'analyse critique et au dialogue. Prise en compte des conseils des tuteurs (EPLÉ et ESPE). Le stagiaire est réceptif et réactif. Lectures professionnelles, recherches personnelles. |
| Perspectives de développement | Anticipation, sollicitation en amont du tuteur, force de proposition lors des entretiens. Participation à des formations professionnelles complémentaires. Capacité à produire une auto-analyse, regard critique et lucide sur ses interventions. Relation dialogique entre théories et pratique. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | Refus de l'analyse critique de ses interventions. Absence de dialogue constructif lors des entretiens. Externalisation des causes. Dénier de réalité. Absentéisme en formation. Refus de la formation théorique. « Divorce » théories / pratiques. |

| Coopérer au sein de la communauté éducative. Situer son action dans le cadre d'une action collective et s'engager au niveau de l'équipe disciplinaire, de l'EPLÉ, de l'Académie, au plan national. <i>11 Contribuer à l'action de la communauté éducative 12. Coopérer avec les parents d'élèves 13. Coopérer avec les partenaires de l'école</i> | |
|---|--|
| Éléments attendus à l'issue de l'année de formation | Participation aux réunions obligatoires liées à son statut (conseils de classe, réunion parents-professeurs, conseil d'enseignement). Gestion de cas particuliers avec le chef d'établissement, les personnels de la vie scolaire, les parents. Respecte et fait respecter des cadres définis au sein de l'EPLÉ (règlement intérieur). |
| Perspectives de développement | Participation à des instances (conseil pédagogique, conseil école collège). Intégration à des projets inter ou pluridisciplinaires. Participation à un projet intégrant des partenaires extérieurs. Impulse des projets et actions pluridisciplinaires et/ou pluri-professionnels. |
| Éléments indicateurs de graves dysfonctionnements | En retrait total, aucune collaboration avec les autres acteurs de la communauté éducative. Acteur isolé. |

- ➔ **Inviter le stagiaire à adopter une posture réflexive :** *qu'est ce qui n'est pas acceptable en termes de posture professionnelle au regard des « indicateurs de graves dysfonctionnements » ?*

Le niveau d'exigence requis en référence aux compétences professionnelles : progresser ... et atteindre le niveau exigible

Pour enseigner à temps complet - Quel que soit le contexte professionnel - Quel que soit le public

▶ **La visite d'inspection : une leçon comme les autres.**

• **Avant : cibler l'essentiel**

- Les contenus en lien avec les niveaux/besoins des élèves
- L'activité de l'élève et l'activité de l'enseignant
- « Feuille de route » : mots clés, temps clés

• **Pendant la leçon :**

- Soigner les consignes
- Articuler les moments de la leçon
- Donner aux élèves du temps pour s'investir et progresser dans la situation
- Donner la parole aux élèves
- Réguler

• **Après : l'entretien, partie intégrante de l'inspection**

- Expliciter ce que les élèves doivent apprendre
- Argumenter ses choix
- Faire son propre bilan : constats et perspectives
- Prendre des notes lors de l'entretien d'inspection
- Travailler particulièrement les points à améliorer évoqués le restant de l'année scolaire : l'année scolaire n'est pas terminée !

▶ **En cas d'entretien avec le JET : se préparer**

- Consulter son dossier à la DEC
- Relever les différents points de constats et les points à améliorer dans l'ensemble des documents (INSPÉ, chef d'établissement, tuteur, rapport d'inspection)
- Préparer scrupuleusement tous les documents à produire
- L'entretien avec le JET : échanges professionnels sur la base des points à améliorer > éléments concrets (situations avec une classe, étude de cas, ...)

❖ **Pour aller plus loin ...**

- ▶ Qu'est-ce que faire son métier ? Un regard : la psychologie au travail, **Yves Clot** : 4 composantes du métier

- **Personnelle**, le style professionnel, la mise en vie des règles du métier
- **Inter personnelle**
- **Impersonnelle** : la tâche, les prescriptions, les programmes, ...
- **Trans-personnelle** : genre professionnel, partagé par tous les professionnels du métier, la culture professionnelle, les règles du métier, les activités du métier

➔ **Problématique : conseiller sur LE métier n'est pas conseiller sur SON métier**

- **Faire son métier** : donner son propre style au genre professionnel pour accomplir la tâche
- **Conseiller sur le métier** : faire apprendre le genre professionnel pour permettre la construction d'un style personnel.

▶ **Être tuteur : des compétences professionnelles à développer**

- Observer la pratique et poser un jugement professionnel
- Construire une stratégie de conseil en ciblant le « chantier professionnel » prioritaire
- Conseiller efficacement – Relever des preuves et proposer des pistes de progrès
- Renseigner une évaluation institutionnelle

D'après Sébastien Chaliès.

Pour les tuteurs volontaires : des modules de formation sont proposés par les formateurs académiques.

A noter : les tuteurs affectés en établissement PRIVE doivent formuler une demande auprès du chef d'établissement, qui l'adressera ensuite directement à Formiris. **Aucune demande ne peut être faite en direct auprès de la DAFPEN ou de l'INPSÉ.**

Pour tout renseignement, contacter actuellement Guillaume Miannay : guillaume.miannay@ac-amiens.fr.

Module 1 : « Observer et mener l'entretien »

- Comment construire un regard le plus objectif possible sur les règles du métier ciblées ?
- Comment identifier in situ plus objectivement et plus précisément des faits marquants de l'activité des élèves pour interroger / échanger sur l'activité de l'enseignant ?
- Comment conduire un entretien à visée formative ?
 - ▶ Passer du jugement spontané à la description objective des faits.
 - ▶ Identifier des critères d'observation et des indicateurs d'une activité efficiente des élèves et de l'enseignant.
 - ▶ Apprendre à repérer « in situ » ces indicateurs.
 - ▶ Respecter des principes et des protocoles d'entretien propres à maintenir une relation positive.
 - ▶ Apprendre à questionner pour favoriser une explicitation de l'action.
 - ▶ Faire émerger et prioriser un ou des chantiers de formation.
 - ▶ Réfléchir à la place d'un entretien dans le parcours de formation du stagiaire.

Module 2 : « Évaluer »

Comment rendre compte du niveau de compétences professionnelles réellement atteint par le stagiaire pour contribuer objectivement à son évaluation finale ?

- ▶ Repérer des indicateurs permettant de situer le niveau de maîtrise des compétences
- ▶ Dégager des incontournables pour la rédaction du rapport
- ▶ Savoir repérer les maladresses d'un rapport pour tendre vers une évaluation objective
- ▶ Réfléchir à la construction d'un outil de positionnement du stagiaire permettant d'objectiver l'évolution de sa pratique professionnelle

IV. RESSOURCES

A consulter en début d'année

- La lettre de rentrée des IA IPR EPS et les éléments de pilotage
- Le site académique : <http://www.ac-amiens.fr>
- Le site disciplinaire <http://eps.ac-amiens.fr/>
- Le site régional UNSS : <http://unss.org/regions/amiens/>
- Le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

V. CONTACTS ET SUIVI

Tel : Secrétariat des IA – IPR : 03 22 82 39 70 - Par mail, en respectant les formes qui se doivent et en utilisant votre adresse académique : coralie.alexandre@ac-amiens.fr isabelle.boulnois@ac-amiens.fr didier.lantz@ac-amiens.fr martine.winckels@ac-amiens.fr

Il est important de consulter régulièrement vos messages sur votre boîte académique.

Pour la configurer : <http://www.ac-amiens.fr/index.php?id=16091>

Nous remercions toutes les tutrices et tous les tuteurs pour leur engagement aux côtés des professeurs stagiaires, essentiel pour les accompagner dans l'entrée dans le métier.

Nous vous témoignons de notre soutien et souhaitons que le tutorat mixte permette au plus grand nombre de s'engager sereinement dans le métier et de valider la dernière étape du parcours de formation des professeurs d'EPS, un métier noble, passionnant et exigeant.



C. ALEXANDRE



I. BOULNOIS



D. LANTZ



M. WINCKELS-PANCHEN

ANNEXE 1 - Fiche évaluation des compétences professionnelles

| La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">(1) Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire.(2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier au professeur stagiaire. <p>CC : compétences communes.</p> | | |
| Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | | |
| <ul style="list-style-type: none">Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminationsRépond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialitéAdopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'écoleFait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducativeFait respecter le règlement intérieur | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école | | |
| <ul style="list-style-type: none">Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'écoleAdopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducativeParticipe aux différentes instances et conseils | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none">Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |

| Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
|---|--|--|
| P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement • Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées • Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation • Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe • Encourage et valorise ses élèves • Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau • Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie • Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer • Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves • S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |

| Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
|--|--|--|
| CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école • Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique • Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail. | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique • Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Conclusion générale du tuteur sur l'évolution du stagiaire suivi | | |

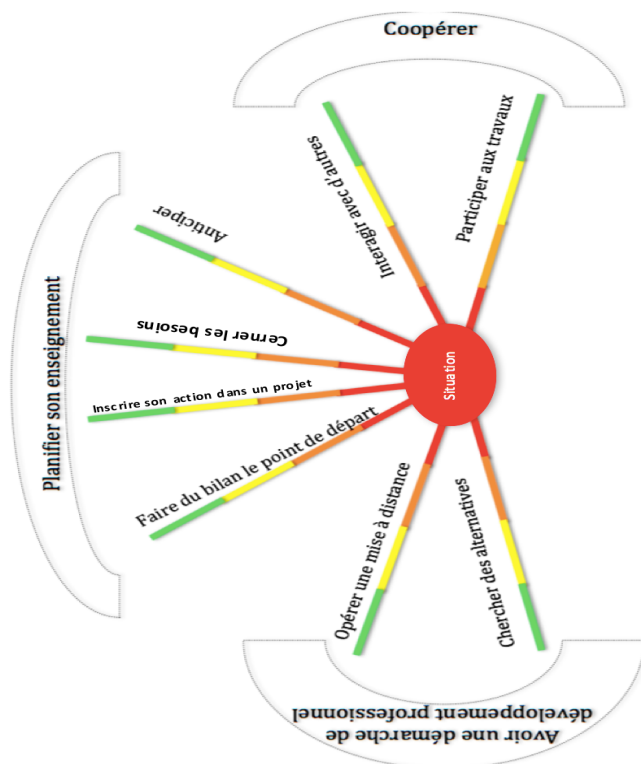
ANNEXE 2 - Fiche commune d'évaluation formative

FICHE VISITE

« AU CŒUR DE LA SÉANCE »



« AU-DELÀ DE LA VISITE »



REFLEXIF

Fait preuve d'une lucidité dans son action. Il propose des pistes de remédiation professionnelle en rapport avec le contexte.

OPÉRATIONNEL

Les actions sont stabilisées et sont en corrélation avec les attentes institutionnelles dans des situations communes.

INTUITIF

Les actions menées répondent à une problématique ponctuelle.

INADAPTÉ

Témoigne d'une non-conformité ou d'une absence.

